GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■						
		c13	commerce d'hébergement			■(a)					
		p1	communautaire récréatif				■				
		u1	utilité publique légère				■				
	LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	1	1	0				
		Nombre de logements		max.	1	1	0				
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■	■					
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	2	--				
		Largeur minimum		(m)	7	7	--				
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	67	67	--				

TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	800	--	--				
		Largeur minimum		(m)	25	--	--				
		Profondeur minimum		(m)	30	--	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	10	10	--				
		Avant maximun		(m)	--	--	--				
		Latérale minimum		(m)	5	5	--				
		Total des deux latérales minimum		(m)	10	10	--				
		Arrière minimun		(m)	9	9	--				
		Espace naturel		(%)	60	60	--				
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,12	0,12	--				
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--	--				
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES					(1) (2) (3)	(1) (2) (3) (4)					

SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE: ***Ha 608***

Résidentielle de faible densité

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis regroupement de chalets en location

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement

(2) PIIA 002 - Implantation en montagne

(3) PIIA 006 - Domaine Chanteclair

(4) Art. 14.5 - Regroupement de chalets en location

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR:

608